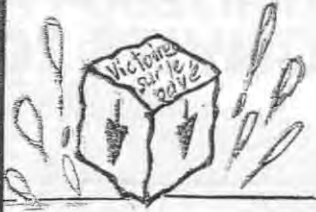


Journal de SOS-Arvel,
Numéro 9, novembre 2013.

Buts de ce journal: Informer la population. Présenter et analyser objectivement les faits, sur la base de renseignements vérifiés. Préparer à l'abri de toutes pressions extérieures. Motivé par la sauvegarde du patrimoine exceptionnel qui nous entoure. N'excluant pas l'humour. Ouvert à vos suggestions: info@sos-arvel.ch Association reconnue d'utilité publique, CCP: 17-112190-4

© SOS-Arvel, 2013.

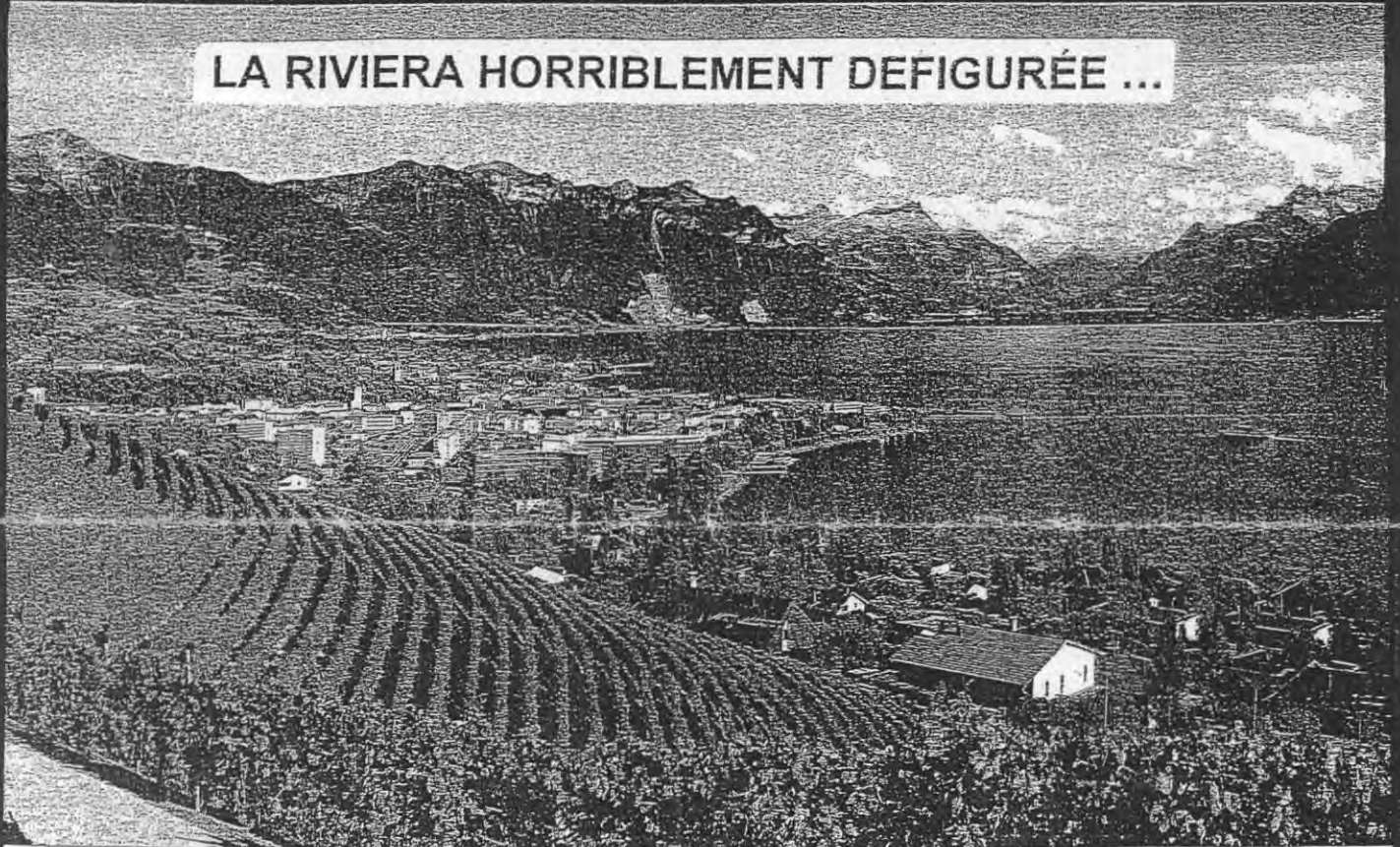
Plouf!



La grenouille qui rit

Le Pavé DANS LA MARE

LA RIVIERA HORRIBLEMENT DEFIGURÉE ...



AVEC LE SOUTIEN INCOMPRÉHENSIBLE DES RESPONSABLES DE L'ENVIRONNEMENT !

**VICTOIRE : Le massacre enfin stoppé !
SOS-ARVEL a gagné son recours au T.F.
12 ans de lutte difficile pour sauver
notre panorama irremplaçable.
L'aberration a mordu la poussière !...et
le bon sens a finalement triomphé !**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Suite à la décision du Tribunal cantonal, à fin septembre 2012, de lever toutes les oppositions et d'octroyer un permis d'exploiter avec un défrichement de 13 415 m² au sommet de la balafre, SOS-ARVEL, avec l'appui de HELVETIA-NOSTRA, a décidé lors de notre dernière assemblée générale de déposer **un recours au Tribunal Fédéral contre cette décision partisane des instances cantonales, influencées par le travail de lobbying des Carrières d'Arvel SA auprès de tous les milieux concernés.**

Notre avocat a donc préparé ce recours au T.F. avec de solides arguments en insistant sur la nécessité d'une expertise véritablement neutre, analysant la situation et contre la proposition aberrante de l'exploitant et du SESA d'une remise en état du site en taillant encore durant 10-12 ans au-dessus et dans la falaise, cela assurant ainsi **une pleine exploitation durant 10 ans au moins, avec un volume total de plus de 4 millions de tonnes de roche !** La nécessité de sécuriser les instabilités provoquées par l'exploitant lui-même a été gonflée comme un « soufflé » par les ingénieurs géologues mandatés pour justifier leur « solution » ; mais nous ne sommes pas tombés dans ce piège de « sécurisation prétexte » habilement dissimulée. Par contre, d'autres se sont fait « rouler dans la farine » et étaient prêts à accepter cette très mauvaise solution pour la nature et l'environnement, méprisant le respect des activités commerciales toutes proches.

D'autre part, le SESA n'a jamais répondu à notre question pertinente : « Après 10-12 ans, lorsque le site aura été re-végétalisé, où irez-vous extraire des roches dures ? »... la mauvaise foi était évidente. Et pourtant, gouverner c'est prévoir !

Ainsi, dans le délai imparti, le recours au Tribunal Fédéral. a été déposé le 12.11.2012 par Maître P. Chiffelle notre avocat, conjointement avec Helvetia-Nostra.

Puis le SESA a essayé de nous séduire avec un projet de convention débloquent la situation. Ce projet tendait à entériner la solution proposée par l'exploitant, à son avantage. Après 2 rencontres dans les locaux du Département et de longues discussions, nous n'avions pas voulu signer ce projet d'accord sans connaître les résultats de l'expertise « neutre » que tous les intéressés avaient acceptée. Les Carrières d'Arvel SA, avec leurs influences, étaient sûres que l'Expert irait dans le sens recommandé par le Canton.

Durant le printemps 2013, SOS-ARVEL et HELVETIA-NOSTRA ont insisté, par l'intermédiaire de notre avocat, pour que l'expertise neutre soit prise en compte par le Tribunal Fédéral. Enfin les résultats de cette expertise sont tombés au début mai ; **première grande surprise : M. le prof Simon Löw proposait une solution préférentielle très proche de celle que nous demandions depuis longtemps, à savoir ... une remise en état du site sans nouveaux défrichements dans un délai de quelques années...** avec la possibilité éventuelle d'envisager une exploitation future en galeries souterraines. Cette expertise contrariant sérieusement l'exploitant, celui-ci a tenté de discréditer le travail de l'Expert et son équipe en disant qu'il l'avait déjà envisagée, mais écartée parce qu'elle n'apportait pas une sécurisation suffisante selon les ingénieurs géologiques. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale !

Heureusement, le T.F. ne s'est pas laissé influencer ; de plus, le département fédéral compétent consulté (OFEV) avait une opinion nuancée, nous donnant partiellement raison.

**LA POUSSIÈRE AU-DESSUS DE LA RÉGION
ET LES CARRIÈRES AU-DESSUS DES LOIS !
SCANDALEUX !**



Quiconque enverrait ses déchets polluants chez les voisins à des km., verrait la police intervenir et dresser contravention. Mais ici, elle ferme les yeux, pourquoi ? des **INTOUCHABLES** !

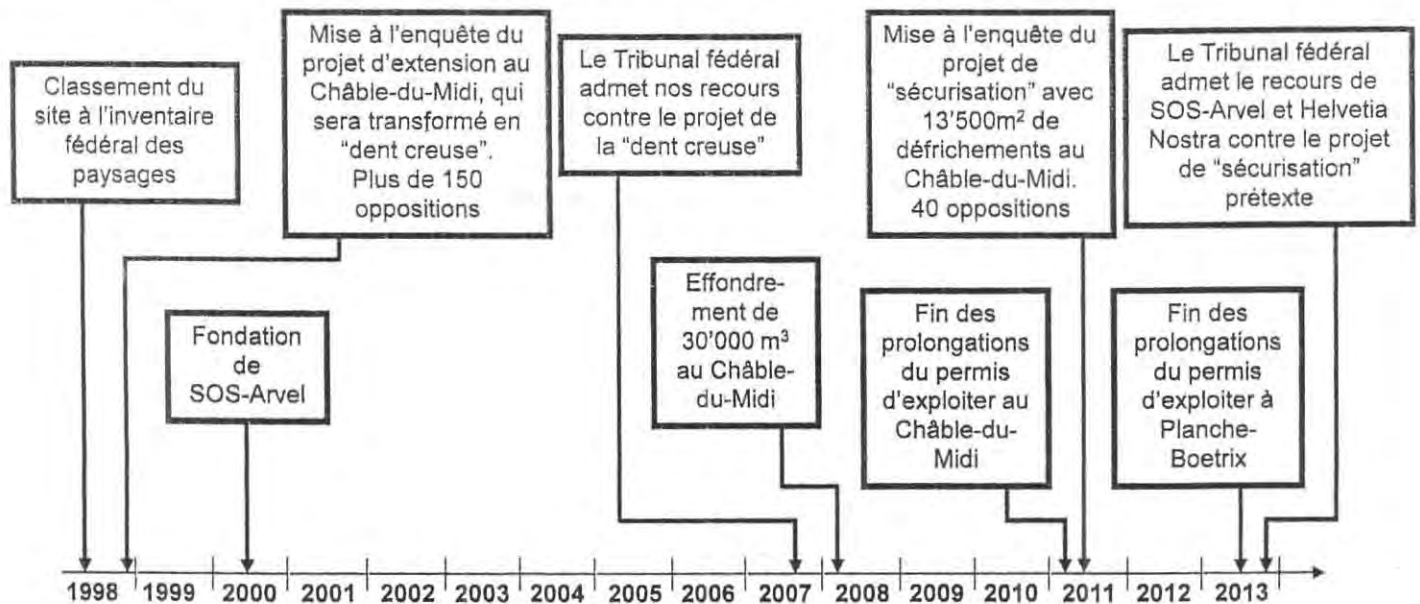
Le 4 septembre dernier, le T.F. a admis notre recours et annulé l'arrêt du Tribunal Cantonal du 12.11.2012, à notre immense satisfaction, renvoyant la cause au Département de la Sécurité et de l'Environnement pour une nouvelle décision allant dans le sens de ses considérants. La surprise et le désarroi furent énormes chez l'exploitant et au Canton. Jusqu'à aujourd'hui aucun communiqué officiel n'a été fait par le DSE (SESA) et nous attendons toujours une réaction à la décision du T.F.

C'est donc une **VICTOIRE** décisive dans cette longue guerre administrative et juridique. Maintenant nous allons veiller au respect de la décision du T.F. et faire valoir encore plus fort notre proposition constructive empêchant un massacre supplémentaire de notre panorama unique, mais permettant d'assurer un approvisionnement du Canton et des CFF en graviers de roches dures durant 20, 30, voire 50 ans, avec une exploitation souterraine.

Voilà, chers membres et sympathisants, ce qui s'est passé pour l'essentiel durant ces derniers 12 mois ; merci de votre attention.

Le Président : Charles Willen 

Chronologie des principaux événements liés aux carrières d'Arvel



LES PIONNIERS DU FUTUR

Dans le monde tel qu'il va, c'est-à-dire plutôt mal, il se fait de plus en plus rare de voir « les petits pots de terre » clouer la gueule aux « Goldorak » du politico-économique. L'occasion est trop belle pour ne pas saluer dignement la bravoure et la ténacité de notre Association aujourd'hui exsangue mais victorieuse. Salut donc aux pionniers de la première heure : que ceux qui ne sont plus là dorment en paix, que les autres lèvent leur verre au formidable succès ! Que les sympathisants contribuent au renflouement très urgent de notre petit navire dont la mission de veille n'est de loin pas terminée...

Merci à celles et à ceux qui redonnent du sens à la promesse démocratique.

Merci tout particulier à Charles Willen notre fidèle et talentueux Président dont il convient de saluer ici la patience subtile et le dévouement sans faille.

Didier Duruz

Le caissier : UN TRESORIER SANS TRESOR !

Victoire, oui mais ... à quels coûts ?

Les nombreux recours aux tribunaux Cantonal et Fédéral (notamment ces dernières années) coûtent cher. Et qui dit recours dit forcément frais juridiques qui leurs sont intimement liés. Les dons de nos fidèles et généreux donateurs sont appréciés, mais ils ne suffisent pas. Nous devons solliciter des soutiens tout azimut afin d'honorer **la totalité** des notes d'honoraires. Nous remercions d'avance tous ceux qui nous aideront.

Voilà les soucis de votre trésorier.

Pierre Morier

P.S. Afin d'assurer la continuité de notre association, le comité recherche encore 2 ou 3 membres pour le seconder, notamment un ou une secrétaire. Nous avons besoin de vous ; c'est une charge légère et occasionnelle pour une noble cause.

ADHERER A NOTRE ASSOCIATION

Par e-mail : info@sos-arvel.ch ou par courrier : SOS-Arvel, CP 194, 1844 Villeneuve

Assemblée générale jeudi 28.11 2013 à 20h.00 au Motel de Rennaz